

## **L'association Promotelec et l'OPQIBI s'associent pour des rénovations énergétiques exemplaires.**

Puteaux, le 16 janvier 2012

**Pour contribuer au déploiement de rénovations énergétiques de qualité dans l'habitat, l'association Promotelec et l'OPQIBI décident d'agir conjointement autour de la valorisation, auprès du grand public et des maîtres d'ouvrage (bailleurs privés et bailleurs sociaux) :**

- **du label Promotelec Rénovation Énergétique**
- **des professionnels experts en rénovation énergétique qualifiés par l'OPQIBI**

**L'enjeu majeur pour les deux associations est d'élargir le nombre de rénovations s'inscrivant dans la chaîne de qualité globale et durable.**

### **Un partenariat au service de la qualité des logements et des professionnels**

Dans un souci d'optimisation de la qualité, le label Promotelec Rénovation Énergétique exige des maîtres d'ouvrage d'être accompagnés par des professionnels experts en rénovation énergétique.

Dans ce cadre, la valorisation et l'accompagnement des professionnels qualifiés par l'OPQIBI visent deux objectifs. Le premier est celui d'encourager les entreprises à s'engager dans des démarches de qualité et ainsi mettre à jour, en continu, leurs compétences. Le deuxième est de simplifier les démarches des maîtres d'ouvrage qui souhaitent s'engager dans des travaux de rénovation énergétique, respectueux de l'esprit du Grenelle de l'environnement, en trouvant, le plus simplement possible un professionnel de qualité.

### **Les critères pour être reconnu professionnel expert en rénovation énergétique par PROMOTELEC :**

Pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'une rénovation exemplaire, les professionnels experts en rénovation énergétique doivent être en capacité :

- de conseiller en rénovation énergétique des bâtiments résidentiels (maisons individuelles et immeubles collectifs) ;
- de maîtriser des outils de calculs thermiques en utilisant le moteur de calcul Th-C-E ex du CSTB et d'être à même d'encoder les données d'entrée des règles de calcul Th-C-E ex ;
- d'avoir le niveau et les formations suffisantes pour connaître les réglementations « RT existant » et en permettre leurs justes applications par la maîtrise des éléments à saisir dans l'étude thermique ;
- d'évaluer la sécurité électrique du logement ;
- de connaître et appliquer le cahier des prescriptions techniques du Label Promotelec Rénovation Énergétique ;

Ils sont ainsi en mesure de réaliser :

- un bilan initial des consommations énergétiques ;
- des préconisations de travaux en conformité avec le cahier des prescriptions techniques du label ;
- un bilan projeté des consommations énergétiques sur la base des choix de travaux à effectuer.

### Le partenariat PROMOTELEC – OPQIBI : un processus simple et efficace

Au regard des exigences et critères définis par l'association Promotelec pour être reconnu professionnel expert en rénovation énergétique, l'OPQIBI identifie les professionnels titulaires de l'une de ses 2 qualifications suivantes :

- 12.14 : « Etude en isolation thermique »
- 19.05 : « Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives) »

Il les informe ensuite du partenariat pour qu'ils s'inscrivent de façon volontaire dans la démarche.

L'association Promotelec met alors en place un dispositif spécifique, pour accompagner ces professionnels experts en rénovation énergétique qualifiés OPQIBI, **intégrant, entre autre, une formation complémentaire aux spécifications du Label Promotelec Rénovation Énergétique.**

**A l'issue de cette formation, les professionnels qualifiés OPQIBI recensés deviennent officiellement experts en rénovation énergétique référencés par l'association Promotelec.**

### A propos de l'association Promotelec

Association loi 1901, créée en 1962, Promotelec a pour mission de promouvoir les usages durables de l'électricité dans le bâtiment résidentiel et petit tertiaire.

Seul espace réunissant, à la fois, les acteurs de la filière électrique, du bâtiment, et des associations de consommateurs, Promotelec est une association d'intérêt général constituée de 23 membres : ANAH, CAPEB, CGL, CICF, CONSUEL, CSTB, EDF, FAMILLES DE FRANCE, FEDELEC, FFB, FFIE, FGME, FIEEC, FPI, GDF-SUEZ, GIFAM, IGNES, SERCE, SYCABEL, UMF, UNA3E-CAPEB, UNSFA, USH. Centrée sur les enjeux de notre société, Promotelec travaille aujourd'hui à : améliorer la qualité et la sécurité globales des installations électriques ; faire connaître les bénéfices de la domotique et des réseaux de communication en matière de sécurité domestique, d'assistance à l'autonomie, d'économies d'énergie et de communication multimédia ; valoriser les solutions et usages énergétiquement performants et innovants, faiblement émetteur de CO2.

Pour un bâtiment sûr, adapté aux besoins de chacun, économe et respectueux de l'environnement :

[www.promotelec.com](http://www.promotelec.com)



### ***A propos de l'OPQIBI***

L'OPQIBI est l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie. Créé en 1969, il s'agit d'un organisme « tierce partie » indépendant composé de 24 membres représentant les donneurs d'ordre (AITF, ATTF, FFB, FNTP, GDF-SUEZ, FNSCOP du BTP, SNCF, SIAAP, UNARC, USH, Ville de Paris), les prestataires d'ingénierie (CICF, GÉFIL, SYNTEC-INGENIERIE) et les institutionnels (AFITE, ARENE-IDF, ASTEE, CSTB, COPREC, CSCA, QUALIFELEC, SNIPF, UNGE, UNSFA). Association loi 1901, il dispose de protocoles avec les Ministères du Développement durable et de l'Industrie et est accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091 (certificat n° 4-0526).

L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, dans les domaines suivants : Bâtiment, Infrastructure, Énergie, Environnement, Industrie, Loisirs - Culture – Tourisme. Une qualification OPQIBI atteste de la compétence d'une structure (personne morale) pour réaliser une prestation déterminée. Elle a pour objectif de sécuriser les clients dans leurs choix de prestataires capables de mener à bien leur projet.

Pour en savoir plus : [www.opqibi.com](http://www.opqibi.com)

### ***Contacts presse :***

**Rumeur Publique :** Isabelle Ansquer - 06 99 44 99 34 – [isabelle@rumeurpublique.fr](mailto:isabelle@rumeurpublique.fr)  
Claire Ciangura - 01 55 74 52 12 – [claire@rumeurpublique.fr](mailto:claire@rumeurpublique.fr)  
Lorraine Dion – 01 55 74 52 05 – [loraine@rumeurpublique.fr](mailto:loraine@rumeurpublique.fr)

**L'OPQIBI :** Stéphane MOUCHOT - 01.55.34.96.33 - [opqibi@wanadoo.fr](mailto:opqibi@wanadoo.fr)